

# L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**C'est qui ? Cela sert à quoi ?  
Que fait-elle ?**

# 1. - Qu'est ce que l'ACPR ?

L'autorité en charge du **contrôle des banques et des assurances**

## Création de l'ACP en 2010

**Contrôles**

Commission Bancaire  
(CB)

Autorité de contrôle des  
Assurances et des  
Mutuelles (ACAM)

**Agréments**

Comité des Établissements  
de Crédit et des Entreprises  
d'investissement (CECEI)

Comité des Entreprises  
d'Assurance (CEA)



Depuis 2013, mission de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires



## 2. – Pourquoi les banques sont-elles contrôlées ?

- Les banques se livrent à une concurrence sur tous les terrains
- Le crédit et les taux d'intérêt ne sont plus administrés et, qu'elles soient commerciales ou mutualistes, les banques ont de fortes exigences de rentabilité
- Comme dans la plupart des secteurs d'activité, la concurrence limite les marges sur les produits et les services bancaires et pousse aux innovations

Pourtant les banques ne sont pas des entreprises (tout à fait) comme les autres

- la gestion d'un bien commun à tous : le commerce de l'argent et le pouvoir de création monétaire
- une fragilité structurelle : la transformation de dépôts en crédits
- des dégâts en chaîne : la chute d'une banque peut entraîner celle de l'autre
- un impact général sur l'économie : quand la banque va mal, rien ne va

# 3. - A quoi sert l'ACPR ?



Médecin

- Délivrer les agréments et les autorisations
- Exercer une surveillance permanente de la situation financière et des conditions d'exploitation, notamment le respect des exigences de solvabilité et de liquidité



Policier

- Veiller au respect des règles destinées à assurer la protection des clientèles



Pompier

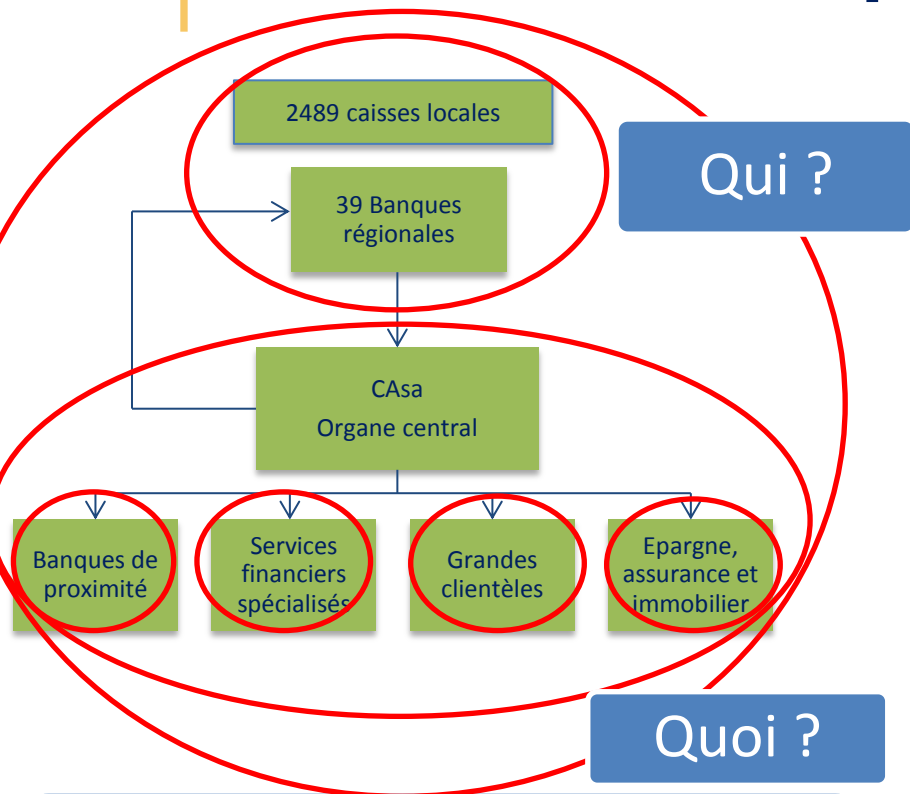
- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires



Juge

- Prendre des mesures de police administrative (injonction, mise en demeure, limitation d'activité,...) et de sanction (suspension des dirigeants, sanctions financières,...)

# 4. – Qu'est ce que l'ACPR contrôle ?



## Comment ?

- Collecte et analyse d'informations sur les risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel..)
- Entretiens avec les principaux responsables des banques (dirigeants, administrateurs, responsables risques, finance, conformité, lignes métiers,...)
- Enquêtes sur place et suivi des recommandations
- Visites sur place
- Courriers
- Notes d'analyse
- Réunions ou conférences téléphoniques avec les superviseurs étrangers

- Évaluer la **gouvernance** et la qualité du dispositif de **gestion des risques**
- Évaluer le **profil de risque** (par type de risque) et la situation financière
- Formuler les mesures correctives nécessaires

# 5. – Le contrôle de la Gouvernance et du contrôle interne

Contrôle interne

Contrôles externes

Contrôles permanents	Dirigeants	Conseils	Commissaires aux comptes
Contrôle périodique			<b>ACPR</b>

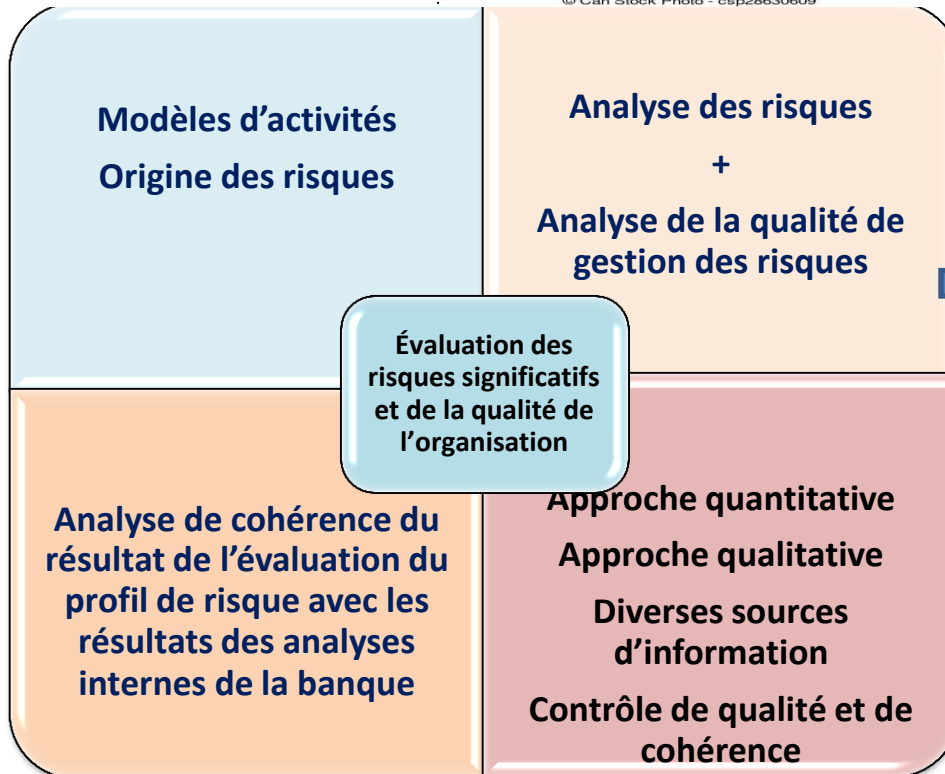


**Une attente identique, quelque soit la structure des groupes**

En particulier, les règles d'aptitude et de disponibilité des **administrateurs** sont vérifiées par l'ACPR

L'honorabilité	Les connaissances et la compétence
La compétence collective	L'expérience
Les conflits d'intérêt	La disponibilité

# 6. – L'évaluation des profils de risques



## Une batterie d'indicateurs financiers

- Ratio de fonds propres/risques
- Structure de liquidité
- Ratio Dépôts/crédits
- Concentration des risques
- Formation du produit net bancaire (marges d'intérêts/commissions)
- Coefficient d'exploitation
- Taux de créances douteuses et taux de couverture
- Stress tests
- Etc...

# 7. – La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

S'assurer que les banques disposent d'un système adapté



## La bonne culture

- Implication des dirigeants
- Prise de conscience, formation et implication des personnels

## La bonne attention

- Évaluation adéquate des risques de blanchiment et une bonne connaissance de la clientèle en fonction de la nature des activités et des caractéristiques des clients

## Le bon suivi

- Un système de suivi efficace
- Traitement rapide des alertes

## La bonne sécurité

- Une intégration au système de contrôle interne
- La protection des lanceurs d'alerte



# 8. – La protection des clientèles



**Assurance vie en déshérence**



**Parts sociales**

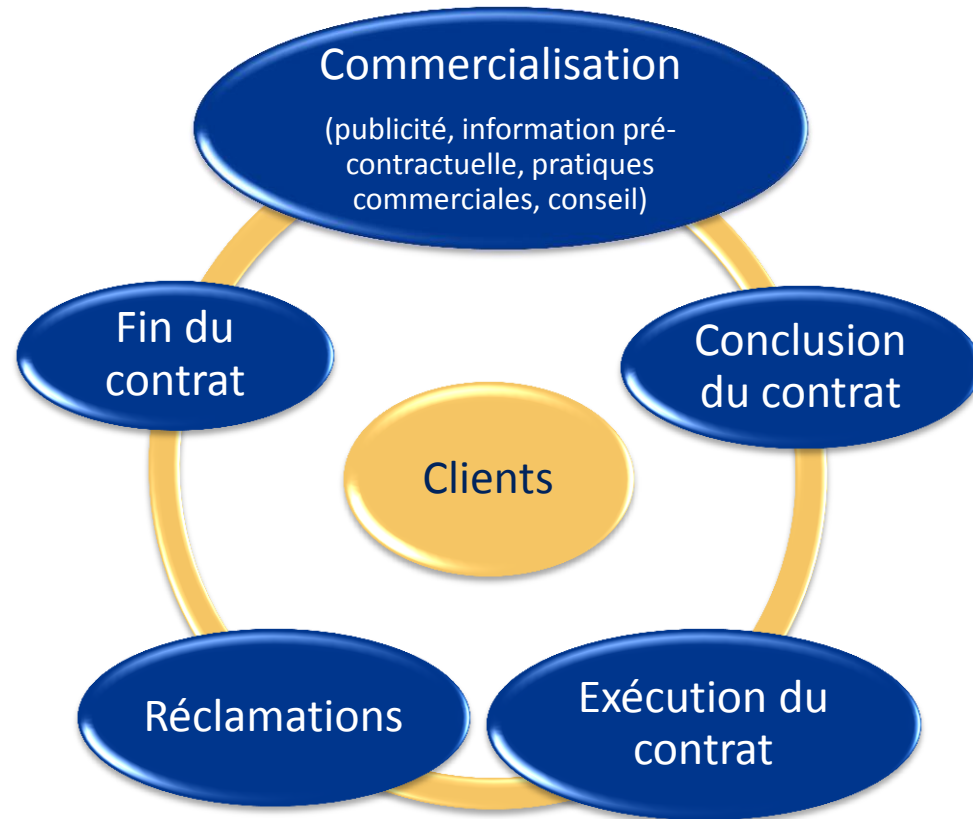


**Comptes bancaires inactifs**



**Assurance emprunteur**

Le contrôle s'exerce sur tout le processus de commercialisation



# Merci de votre attention

Retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)

FR | EN RECRUTEMENT La Banque de France

L'ACPR | Contrôle prudentiel | Résolution | Agréments et autorisations | Protection de la clientèle | International

Solvabilité II Solvabilité II (Solvency II en anglais) est un projet de réforme européenne de la réglementation prudentielle s'appliquant au secteur de l'assurance. Bâle III Lutte anti-blanchiment Etudes

Actualités

28.01.16

LA REVUE DE L'ACPR N°28 EST EN LIGNE

22.01.16 Retrouvez les dernières interventions de Frédéric Visnovsky, secrétaire général adjoint de l'ACPR

20.01.16 Publication au registre officiel de la décision n° 2016-P-01 du 12 janvier 2016 Modifiant la décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011 instituant la Commission consultative Lutte contre le blanchiment

18.01.16 Publication au registre officiel des listes des retraits d'agréments des établissements de crédit et d'investissement au mois de décembre 2015

18.01.16 Publication au registre officiel de 5 instructions concernant Solvabilité 2

07.01.16 Publication de l'Analyses et Synthèses n°57 : Suivi de la collecte et des placements des 12 principaux assureurs-vie à fin septembre 2015

05.01.16 Entrée en vigueur du nouveau régime prudentiel Solvabilité II au 1er janvier 2016

30.12.15 Publication de l'Analyses et Synthèses n°56 : Analyse de l'exercice 2015 de préparation à Solvabilité II

Dernières publications

La Revue de l'ACPR n°26 - janvier-février 2016

Analyses et Synthèses n°56 : Analyse de l'exercice 2015 de préparation à Solvabilité II

Analyses en synthèses n°46 en anglais : 'French banks' performance in 2014

Débats économiques et financiers n° 20 : Cheap Credit, Unaffordable Houses ?

Décision n° 2015-CR-01 du Collège de résolution de l'ACPR arrêtant les modalités de calcul des contributions à la résolution pour l'année 2015

Retrouvez les informations sur les sujets de protection des clientèles sur le site d'Assurance Banque Épargne Info Service : [www.abe-infoservice.fr](http://www.abe-infoservice.fr)

ASSURANCE BANQUE ÉPARGNE Info SERVICE

Un site proposé par : ACPR BANQUE DE FRANCE AMIF

Recherche Recherche avancée

ABE INFO SERVICE ASSURANCE BANQUE ÉPARGNE ET PLACEMENTS VOS QUESTIONS ACTUALITÉS ET ALERTES FAQ

BIENVENUE SUR ABE INFO SERVICE

Un point de contact unique pour toutes vos questions sur l'assurance, la banque, le crédit, la bourse et l'épargne.

ASSURANCE > BANQUE > ÉPARGNE ET PLACEMENTS >

EN IMAGES

Détecter et éviter les arnaques

Comprendre les contrats d'assurance vie non réglés en vidéo

Bien investir avec le crowdfunding

Emprunter pour un projet immobilier en vidéo

Épargner pour sa retraite

La procédure de surendettement

DOSSIER DU MOIS

Fichiers d'incidents bancaires

Etre fiché Banque de France, être interdit bancaire : que cela signifie-t-il ? Retrouvez toute...

ALERTES

17 DÉCEMBRE 2015

L'ACPR et l'AMF publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des

LE SAVIEZ-VOUS ?

Que se passe-t-il en cas de cessation d'activité de l'IFP ?

NOS PUBLICATIONS

Rapport-activité-ABEIS-2014.pdf 4,6 Mo